

# Le braqueur récidiviste aurait tenté de tuer un policier à Nice

C'est une affaire peu ordinaire que la cour d'assises des A.-M. va examiner à partir d'aujourd'hui et jusqu'à la fin de la semaine. Elle sort de la norme par la nature des faits, trois braquages dont l'un s'est achevé dans le sang, par des échanges de tirs nourris avec les forces de l'ordre et une véritable scène de guerre en pleine rue.

Elle intrigue également par la personnalité du principal accusé, Azzedine Sebkhî, qui depuis près de trois ans s'est muré dans le plus profond silence. Connu sous plusieurs identités, cet Algérien, qui serait âgé de 48

ans, a déjà été condamné pour des vols à main armée, en novembre 2001 à treize ans de réclusion.

À l'occasion de nouveaux hold-up au printemps 2008, il aurait tenté de tuer un policier s'appêtant à l'interpeller à Nice.

## Muet comme une tombe depuis trois ans...

Ce fonctionnaire avait été sauvé par son gilet pare-balles qui avait stoppé un projectile se dirigeant vers le cœur. Deux autres balles l'avaient touché au bras et au flanc gauche. « *Gravement blessé*, souligne son

conseil, M<sup>e</sup> Philippe Soussi, *il a été très marqué physiquement et psychologiquement.* » Sebkhî avait vidé deux chargeurs – 28 douilles de 9 mm ont été retrouvées – avant de se rendre.

Par ricochet, il aurait atteint une dame de 92 ans. Alors que cette retraitée était assise dans sa cuisine, près d'une fenêtre donnant sur l'avenue Bellevue, elle avait reçu une balle perdue dans un tibia.

En début d'enquête, l'Algérien a émis des regrets, après avoir admis sa participation à l'attaque sanglante d'une épicerie et à celles de deux banques, la Société marseillaise de Crédit de Cannes-sur-Mer et le Crédit du Nord de l'avenue Malausséna à Nice.

Puis, du jour au lendemain, en septembre de la même année, il n'a plus répondu aux questions, s'abstenant d'émettre le moindre son et de signer les procès-verbaux. Il a, par la suite, refusé les examens psychiatrique et psychologique. En l'absence donc d'expertise médicale, comment expliquer ce mutisme?

Une lettre, envoyée à sa

sœur et interceptée à la demande du juge, fournit une piste. Dans ce courrier, il évoque sa haine envers la société, confie être « *définitivement sorti de ce monde et passé de l'autre côté* ».

## ... Va-t-il retrouver la parole à la barre?

Retrouvera-t-il ce matin la parole? Son propre conseil, M<sup>e</sup> Déborah Samak, n'en a aucune idée. D'ailleurs, acceptera-t-il de comparaître? « *S'il rejoint le box de la cour d'assises, ce sera une bonne surprise* », glisse l'avocate. Garder le silence lui évitera peut-être, comme suggéré par M<sup>e</sup> Adrien Verrier à la partie civile, « *de devoir se justifier et d'être confronté aux faits* ». Cela risque surtout d'indisposer les jurés. Sincère ou de circonstance, cette posture pourrait également servir les intérêts du coaccusé, Christophe Pradal, un employé de mairie de 44 ans au casier vierge. Si celui-ci explique les braquages par des besoins pressants d'argent, il affirme s'être laissé entraîner par Sebkhî...

**JEAN-PAUL FRONZES**  
jpfronzes@nicematin.fr

103.8

5 minutes pour être au cœur de l'info

Du lundi au vendredi de 7h40 à 7h45

L'invité colle à l'actualité. Politique, social, environnement ou économie, France bleu Azur reçoit celles et ceux qui font l'actualité.



Posez vos questions, donnez votre avis, au 04 93 82 03 04

francebleuazur.com

Ici, le bonheur, c'est de partager